

## **Communiqué de presse (3.2.2014)**

### **Entrevue entre la Ministre de l'Égalité des chances, Mme Lydia Mutsch, et le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence**

En date du 6 février 2014, la Ministre de l'Égalité des chances, Mme Lydia Mutsch, a eu une entrevue avec le ***Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence***.

La loi modifiée du 13 juillet sur la violence domestique a instauré ce Comité qui se compose de représentants de différents ministères, de la Police Grand-Ducale, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, du Service d'assistance aux victimes de la violence domestique (SAVVD) et du Service de consultation et d'aide pour auteurs de violence. La Présidence du Comité est assurée par le ministère de l'Égalité des chances.

Le Comité centralise et étudie les statistiques visées par la loi précitée et examine en outre l'application de la loi. Au-delà de ces missions expressément citées dans la loi, le Comité discute d'autres aspects, tels que la sensibilisation et la prévention ou encore le suivi de l'étude du CRP-Santé sur les causes de la violence domestique. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteurs concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible.

Le Comité se réunit quatre fois par année et établit un rapport annuel au gouvernement qui résume d'une part, les travaux au sein du Comité et d'autre part, les statistiques fournies par la Police Grand-Ducale, le Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, le Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, le Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD) et le service d'aide aux auteur(e)s de violence domestique. Ce rapport est soumis par la ministre de l'Égalité des chances à l'approbation du Conseil de gouvernement.

L'échange de vues entre la Ministre et le Comité a permis d'évoquer un certain nombre de dossiers en relation avec le phénomène de la violence domestique et de renseigner sur l'organisation et le fonctionnement du Comité.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances